

## **TOURISME ET HÉBERGEMENT**

Sont admissibles les entreprises ou organismes qui contribuent au rayonnement de Mékinac par leur originalité, leur diversité, la qualité de leurs services et leur capacité d'adaptation aux besoins du marché.

## **CRITÈRES ET PONDÉRATION**

Critères	Pondération
Création et/ou maintien d'emplois	20 %
Qualité de la gestion	25 %
Assistance et fréquentation, développement des publics	20 %
Rayonnement local, national, international, notoriété générale	20 %
Qualité de la gestion financière	15%

NOTE : Toute l'information contenue dans ce cahier de mise en candidature pourra être rendue publique, à l'exception de l'information fournie dans la section « Qualité de la gestion financière » qui sera traitée de manière strictement confidentielle.

## Réalisations 85 %

1.	PAR QUEL MOYEN VOTRE ENTREPRISE FAIT-ELLE RAYONNER NOTRE TERRITOIRE DE LA MRC DE MÉKINAC?					
2.	QUELLES DÉMARCHES AVEZ-VOUS INITIÉES AFIN D'ASSURER LA PRODUCTIVITÉ OPTIMALE DE VOTRE ENTREPRISE, AINSI QUE LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DE VOS EMPLOYÉS?					



AVEZ-VOUS AUGMENTÉ	DÉVELOPPÉ DE NOUV VOTRE CLIENTÈLE?	EAUX PRODUITS,	FAIT DES INVESTI	ISSEMENTS ET/OU
QUELS SON	T VOS PROJETS DANS	UN COURT, MOYE	EN ET LONG TERM	ΛE?
lité de la ges	ion financière 15 %			
DÉMONTREZ	LA SANTÉ FINANCIÈR	E DE VOTRE ENT	REPRISE.	